

# STATUTS de L'ASSOCIATION DES MAINTENANT EN EUROPE

Ces statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée générale fondatrice qui s'est tenue Cité Saint-Martin (Paris, 4<sup>ème</sup>) le samedi 16 janvier 2010 et **amendés lors de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège de la FARAPEJ (Paris, 11<sup>ème</sup>) le samedi 7 avril 2018.**

Article 1<sup>er</sup>. A compter de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2018, l'association fondée le 16 janvier 2010, de droit français, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour nom « Déviances Et Social-démocratie Maintenant en Europe », aura désormais pour nom « **Dès Maintenant en Europe** ».

Art. 2 L'Association inscrit son action dans la suite du Club informel *DES Maintenant en Europe* fondé par Pierre V. Tournier, à Paris le 28 octobre 2004, dans la mouvance de la social-démocratie européenne. L'association n'en est pas moins indépendante de toute organisation partisane.

Art. 3 Comme les actions menées par le club informel l'ont illustré depuis 2004 (voir annexe « Raisons d'être, façons d'agir »), l'association a pour vocation de rassembler les **progressistes** qui, pour des raisons professionnelles et/ou militantes s'intéressent à la question des déviances, de la délinquance et de la criminalité et aux réponses que la société doit lui apporter : prévention, aide aux victimes, poursuites à l'égard des auteurs, alternatives aux poursuites, prononcé des mesures et des sanctions, modalités d'exécution des unes et des autres en détention comme dans la communauté.

L'association agit, dans son champ de compétence, pour favoriser la mise en œuvre politique, résolument réformiste, des réflexions de ses membres, de leur action sur le terrain, de leur engagement de citoyen.

Art. 4 - La durée de l'association est illimitée.

## **Le conseil administration et le bureau**

Art. 5. L'association est administrée par un conseil d'administration comprenant 21 membres au plus. Leur mandat est de 3 ans, renouvelable deux fois. Le conseil se réunit au moins deux fois par an, sur décision du bureau.

Art. 6 - Le conseil désigne, en son sein, un bureau constitué d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint. Le trésorier est chargé de présenter le rapport financier en assemblée générale. Le mandat des membres du bureau est d'une durée de trois ans. Il est renouvelable. Mettant en œuvre les décisions des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires et du conseil d'administration, le bureau gère et anime l'association. Il définit lui-même ses méthodes de travail.

Art. 7 - Le siège social de l'association est fixé chez M. Pierre Tournier, 43, rue Guy Môquet 75017 PARIS. Il peut être transféré par décision du conseil.

Art 8 - le 1<sup>er</sup> conseil est constitué des **membres fondateurs** suivants : Blisko Serge, Chenivresse Sandrine, Cugno Alain, Debarbieux Eric, Dejenne Jean-Michel, Dériot Daniel, Jouannot Michel Kania Eric, Lhomme-Tournier Edith, Marlière Eric, Méheust Pierre, Noël Etienne, Pélissier Pierre, Pernin Christiane, Piednoir Julien, Raimbourg Dominique, Tintoni Thierry, Tournier Pierre V. et Zoummeroff Philippe.

Art. 9 - En cas de démission, de radiation ou de décès d'un de ses membres, le conseil peut nommer un membre de l'association pour terminer le mandat en cours. Cette décision est soumise au vote de la prochaine assemblée générale.

### Adhésions

Art. 10 - Est membre de l'association toute personne physique dont la candidature a été validée par le conseil et qui a versé sa cotisation annuelle.

Art. 11 - La qualité de membre se perd par

- a) Le non paiement de la cotisation
- b) la démission par lettre adressée au président ou à défaut au conseil (si le président est lui-même le démissionnaire)
- c) le décès,
- d) ou la radiation, prononcée par le conseil pour infraction aux présents statuts ou en cas de faute grave, l'intéressé ayant été invité à présenter ses explications au conseil.

### Finances

Art. 12 - Les dépenses sont ordonnancées par le président. C'est lui qui représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. En cas d'empêchement du président, le bureau désigne, pour ce faire, l'un de ses membres.

Art. 13 - Les ressources de l'association comprennent :

- 1° Les cotisations ;
- 2° Les dons et legs ;
- 3° Les subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et des établissements publics ;
- 4° Les subventions d'institutions internationales ;
- 5° Le prix des prestations fournies par DES Maintenant en Europe (conférences, colloques, publications etc.).

Art. 14 – Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le conseil.

### Assemblées générales

Art. 15 – L'assemblée générale ordinaire de l'association est publique, mais seuls les membres de l'association, à jour de leur cotisation peuvent participer aux votes. Elle se réunit au moins une fois

par an. Un mois au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du président. L'ordre du jour, déterminé par le bureau est indiqué sur la convocation. L'assemblée générale est animée par le président.

- Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote. Les membres qui ne peuvent pas se déplacer sont invités à donner procuration à l'un des membres de l'association afin de les représenter. Une même personne ne peut pas disposer de plus de deux procurations.

- Le président expose la situation, rend compte de l'activité passée de l'association et propose des orientations pour l'avenir. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée générale, une fois par an.

- Il est procédé au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants. Sont élus, ceux qui ont obtenu le plus de voix.

Art. 16 - Le président peut convoquer, d'office, une **assemblée générale extraordinaire**, suivant les formalités prévues à l'article 17 ou sur la demande d'un tiers des membres du conseil. L'assemblée générale extraordinaire statue sur les propositions de modifications des statuts ou de dissolution de l'association ou de fusion avec toute autre association poursuivant un but analogue. Pour pouvoir statuer valablement, l'Assemblée générale doit être composée du tiers au moins des membres (présents ou représentés). Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde réunion est organisée selon les mêmes modalités, sans condition de quorum. Toutes les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 17 - Les délibérations de l'assemblée générale - ordinaire ou extraordinaire - sont consignées par un membre du conseil autre que le président ou le trésorier et signées par un second membre du conseil autre que le président ou le trésorier. Le procès-verbal dresse, en outre, la liste des membres présents ou représentés et est envoyé à l'ensemble des membres.

Art. 18 - En cas de **dissolution** prononcée par l'assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, suivant les souhaits exprimés par l'Assemblée générale.

Art. 19 - Le président, au nom du conseil est chargé de remplir les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et par le décret du 16 août de la même année.

A Paris, le 7 avril 2018

# Prolégomènes

2004 - 2009

\*\*\*

## RAISONS D'ÊTRE, FAÇONS d'AGIR

- 2005 -

**19 mars 2005** - 1<sup>ère</sup> réunion publique à L'Estran 10, rue Ambroise Thomas, Paris IXe, sur le thème « La question pénitentiaire. Servitude et grandeur de la gauche au pouvoir (1997-2002) ». Communication introductive de Pierre V. Tournier, directeur de recherches au CNRS, débat animé par Alain Cugno, philosophe, membre du comité de rédaction de la revue *Projet*.

**22/3/05 - Appel aux parlementaires « Pour que la République ne s'arrête pas aux portes des prisons : allez parler d'Europe aux citoyens et citoyennes détenu(e)s » :**

« Réunis dans le cadre du Club politique "DES Maintenant", pour débattre de la question pénitentiaire, le samedi 19 mars 2005, les 40 personnes présentes ont décidé d'appeler les parlementaires, de gauche et de droite, à user du droit que la loi leur donne de visiter les établissements pénitentiaires (art. 719 du Code de procédure pénale) pour y organiser des débats contradictoires à propos du référendum sur le traité constitutionnel de l'Union européenne avec les citoyen-ne-s détenu-e-s en maison d'arrêt ou en établissements pour peine. Pour que la République ne s'arrête pas aux portes des prisons ! Les parlementaires qui souhaitent participer à cette initiative citoyenne sont invités à prendre contact avec "DES Maintenant" afin que nous puissions assurer un minimum de coordination et de communication. Cet appel a reçu le soutien de Mme Marylise Lebranchu, ancienne Garde des Sceaux, députée socialiste (pour le oui). Mme Adeline Hazan, députée européenne, secrétaire national du Parti socialiste chargée des droits de l'homme (pour le oui), M. Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur socialiste, vice-président honoraire du Sénat (qui ne fera pas campagne), Mme Alima Boumediene-Thiery, sénatrice, les Verts (pour le non), et Mme Nicole Borvo, présidente du groupe communiste au Sénat (pour le non) ». Le Garde des Sceaux s'est opposé à la concrétisation de ce projet.

**29/3/05** - Pétition contre la proposition de loi « Clément » sur le traitement de la récidive.

**10/6/05 - Belfort.** Conférence débat sur « *Lutter contre le crime. Pour une alternative de gauche à la démagogie sécuritaire* ». Sous la présidence M. Michel Dreyfus-Schmidt, vice-président honoraire du Sénat, sénateur du Territoire de Belfort, avec Pierre V. Tournier. Réunion organisée **avec le soutien du Parti Socialiste**, section de Belfort, à la Maison du Peuple.

**22/6/05** - Adhésion du Club « DES Maintenant » au Collectif « Octobre 2001 » (Comment sanctionner le crime dans le respect des droits de l'homme ?)<sup>1</sup>.

**25/6/05** - Réunion publique sur « *Le numerus clausus pénitentiaire, un concept incertain* », acte I. avec Bernard Bolze, fondateur de L'Observatoire international des prisons (OIP) à L'Estran, Paris IXe.

---

<sup>1</sup>N'ayant pas signé le nouveau texte d'orientation du collectif (2006), le club n'a plus qu'un statut de « membre observateur ».

**Août 2005 – Rapport :** *Délinquances, justice, prisons. Congrès du Parti Socialiste, Le Mans, 18-19-20 novembre 2005. Volume 1. Inventaire thématique des propositions présentées dans les 320 contributions déposées.* Publication du Club « DES Maintenant », 58 pages.

**10/9/05** - Réunion publique de rentrée sur « *Le numerus clausus pénitentiaire, un concept incertain* », acte II et sur les questions d'actualité, sous la présidence de **Jacques Floch** député (PS) de Loire-Atlantique, à l'Estran, Paris IXe.

Rapport : *Population carcérale et numerus clausus, débat autour d'un concept incertain : contributions et documents*, publication du Club « DES Maintenant », septembre 2005, 35 pages.

**4/10/05** - Réunion publique au Sénat « Proposition de loi sur le traitement de la récidive : des représentants de la société civile confrontent leurs points de vue, sous le haut patronage de **Michel Dreyfus-Schmidt**, sénateur, vice-président honoraire du Sénat, en présence de **Robert Badinter** et de **Pierre-Yves Collombat**, sénateurs socialistes. Débat avec Alain Boulay, APEV, Nicole Maestracci, magistrate, Gabriel Mouesca, OIP, Milko Paris, Ban Public, Pierre Pélissier, magistrat, Nicole Prévost-Bobillot, SAF, Alexis Saurin, GENEPI.

**21/10/05 - Vendôme (Loir-et-Cher).** Participation de « DES Maintenant » à un débat sur « Prison et alternatives : comment lutter contre la récidive ? » organisé par **les Verts du Loir et Cher**.

**Octobre 2005 - Rapport :** *Délinquances, justice, prisons* ». Congrès du Parti Socialiste, Le Mans, 18-19-20 novembre 2005. Volume 2. Orientations présentées dans les 5 motions déposées. Publication du Club « DES Maintenant », octobre 2005, 16 pages.

**5/11/05 - Premiers Ateliers d'Automne :** « Sécurité, justice, prisons », débat public autour des propositions exprimées dans les contributions au congrès du PS (Le Mans 18-19-20 novembre 2005), en présence de **d'Alima Boumediene-Thiery**, sénatrice (les Vert) et **d'Henri Malberg**, président de la commission « Justice » du PCF, à l'Estran, Paris IXe.

**14/11/05 - Châlon-sur-Saône.** Participation de « DES Maintenant » à un débat sur « La construction d'une politique pénale de gauche » organisée par l'Association Démo-grate, en présence de Christophe Sirugue, président du conseil général (PS).

**29/11/05 - Marseille.** Participation de « DES Maintenant » à un débat « Pour une transformation radicale de la condition pénitentiaire en France : objectifs et moyens » organisé par le GENEPI et le groupe national de coordination prison (GNCP), dans le cadre des journées nationales prison 2005.

## - 2006 -

**12/1/06** - Communiqué de presse du Collectif « Octobre 2001 », signé par DES Maintenant en Europe, à propos de l'Adoption, le 11 janvier, des nouvelles règles pénitentiaires du Conseil de l'Europe.

**Février 2006. Rapport :** *Compte rendu des premiers Ateliers d'Automne « Sécurité, Justice, prisons » : les propositions des militants du Parti Socialiste (contributions et motions pour le congrès du Mans) passées aux cribles de la critique, samedi 5 novembre 2005*, publication de DES Maintenant » février 2006, 16 pages.

**Février 2006.** Signature de l'Appel des 115 « Criminalité, délinquance, justice, connaître pour agir ».

**4/4/06 - Paris. Maison de l'Europe.** Conférence de **Norman Bishop**, criminologue suédois, initiateur de la réécriture des règles pénitentiaires, sur « La participation des personnes détenues à

l'organisation de la vie en détention. Principes et réalités dans différents pays européens ». Sous la présidence de Catherine Lalumière, présidente de la Maison de l'Europe, ancien Secrétaire générale du Conseil de l'Europe.

**1/7/06** – Rapport : « *Réformes pénales, deux ou trois choses que j'attends d'elle* », Publication du Club « DES Maintenant en Europe », 2006, 18 pages.

**7/10/06** - Paris. 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France *Ateliers d'Automne, 2<sup>ème</sup> saison*. Réformes pénales *A l'aune des recommandations du Conseil de l'Europe*. Sous la présidence de Mme Catherine Lalumière, présidente de la Maison de l'Europe, ancienne secrétaire générale du Conseil de l'Europe.

Quatre questions en débat : 1. Aujourd'hui 52 % (seulement) des français se déclarent opposés au rétablissement de la peine de mort (sondage TNS Sofres). Est-il raisonnable de militer pour l'abolition de la réclusion criminelle à perpétuité ? Si oui avec quelles propositions alternatives crédibles ?  
*Discutant : Pierre Pélissier.*

2. En 2005, 5 % des détenus condamnés libérés ont bénéficié d'une libération conditionnelle et ce malgré le plaidoyer très explicite et argumenté du Conseil de l'Europe en faveur de cette mesure. Comment réformer l'application des peines privatives de liberté ? *Discutant : Alain Blanc.*

3. Comme dans la plupart des pays européens, la prison est au centre du système de sanction des délits et des crimes. Comment modifier le code pénal pour marginaliser l'usage de la privation de liberté ? *Discutant : Christian Demonchy.*

4. Après l'adoption des nouvelles règles européennes (7 janvier 2006), que voudrait-on trouver dans une loi pénitentiaire ? *Discutant : Laurent Leriche.*

## - 2007 -

**1/2/07.** Communiqué de soutien au 3<sup>ème</sup> congrès mondial contre la peine de mort, qui se tient à Paris, à la Cité internationale universitaire.

**Avril 2007.** « Des Maintenant » soutient le candidat du Parti socialiste à l'élection présidentielle.

**1/5/07 – Blois.** « Délinquances, justice et libertés : Réponses progressistes », avec Pierre V. Tournier, chercheur, *Club DES Maintenant en Europe* et Serge Portelli, magistrat, membre du *Syndicat de la magistrature*. Réunion publique à l'initiative des Verts avec la participation du Parti socialiste, du Parti communiste français et du Collectif Antilibéral Citoyen (Comités José Bové).

**23/6/07 - Paris.** « Et Maintenant ? ». Séminaire sur les résultats des élections présidentielles et législatives et leurs conséquences sur les combats à mener dans le champ pénal, leurs objectifs, leurs modalités.

**8/9/07 - Paris. Ateliers d'automne, 3<sup>ème</sup> saison**, sous la présidence de Nicole Borvo-Cohen-Seat, vice-présidente de la commission des lois du Sénat. « Contrôle extérieur des lieux privatifs de liberté. Surpeuplement des prisons. « Projet « Dati » de loi pénitentiaire... »

Table ronde avec Bernard Bolze, *coordinateur de la Campagne pour le respect du numerus clausus en prison*, Julie Bonnie Hamon, *avocate, présidente de la section du Syndicat des avocats de France (SAF) d'Evry*, Daniel Dériot, *directeur d'un centre d'hébergement*, Sophie Desbruyère, *conseillère d'insertion et de probation, membre du SNEPAP*, Samantha Enderlin, *secrétaire générale de l'Association française de criminologie (AFC)*, Ange Legeard, *militant associatif*, Pierre Méheust, *président du GENEPI*, Pierre Pélissier, *Conseiller à la Cour d'Appel de Versailles, ancien président de l'Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP)*, Alexis Saurin, *doctorant en informatique, membre du GENEPI*, Pierre V. Tournier, *animateur de DES Maintenant*, Dominique Wiel, *prêtre à Outreau*, Philippe Zoummeroff, *membre de l'AFC*.

**Septembre 2007.** Appel aux députés « Pour saisir la chance historique de créer un véritable contrôle, indépendant et effectif, des lieux de privation de liberté, signé par DES Maintenant et une vingtaine d'organisations et 200 personnalités.

**27/10/07.** Réunion publique sous la présidence Dominique Raimbourg, député de Loire-Atlantique (groupe socialiste, radical et citoyen), membre de la commission des lois, adjoint au Maire de Nantes, chargé de la sécurité et de la tranquillité publiques, avocat pénaliste. « Projet « Dati » de loi pénitentiaire : Vœux pieux ou instrument d'une transformation « en profondeur » de la condition pénitentiaire en France ? »

Table ronde avec Florence Aubenas, *journaliste*, Alain Blanc, *Conseiller à la cour d'appel de Paris, président de l'Association française de criminologie (AFC)*, Julie Bonnier Hamon, *avocate, Syndicat des avocats de France (SAF)*, Alain Cugno, *philosophe, vice-président de la FARAPEJ*, Daniel Dériot, *travailleur social, Ban Public*, Gilles Ducassé, *représentant d'Emmaüs France au sein du COR*, Nicolas Frize, *compositeur, animateur de la commission prison de la Ligue des droits de l'homme (LDH)*, Laurent Leriche, *formateur, co-responsable de la commission « Justice » des Verts*, Bernard Savin, *psychologue clinicien à Clermont-de-l'Oise*, Dominique Simmonot, *journaliste*, Pierre V. Tournier, *CNRS, Club Des Maintenant en Europe*

**1/12/07,** Palaiseau, Ecole polytechnique Réunion publique « Projet Dati de loi pénitentiaire II. : Où en est-on ? Vers quoi voulons-nous aller ?

- **Intervention** de Gilles Ducassé, *représentant d'Emmaüs France au sein du Comité d'orientation restreint – COR - de la loi pénitentiaire.*

- **Table ronde** avec Gille Blanc, *président du groupe Mialet*, Bernard Bolze, *responsable de « Trop c'est Trop*, Julie Bonnier Hamon, *avocate, Syndicat des avocats de France - SAF*, Alain Cugno, *philosophe, vice-président de la FARAPEJ*, Sophie Desbruyères, *Conseillère d'insertion et de probation, secrétaire nationale du SNEPA-FSU*, Nicole Maestracci, *magistrate, présidente du TGI de Melun*, *présidente de la FNARS*, Pierre Meheust, *président du GENEPI, membre du COR* et Pierre V. Tournier, *CNRS, Club Des Maintenant en Europe.*

## - 2008 -

**16/2/08, Paris,** Mise en place d'un « atelier populaire » intitulé « **Eloge de la prison, en démocratie** ». Dans le contexte du projet Dati de loi pénitentiaire, dans lequel certains gardent encore quelques espoirs, d'autres n'y voyant que de la « poudre aux yeux », face à la création d'établissements du 3<sup>ème</sup> type – ni prisons, ni hôpitaux – pour les « criminels dangereux », après la fin de leur peine, face au développement (sans fin ?) de toutes sortes de mesures de contrôle post-pénal, il nous paraît urgent de porter un regard critique sur la « doxa abolitionniste » (de la prison ? de l'enfermement ? de la sanction pénale ?) dont la gauche de gouvernement n'arrive pas à se départir, au risque de perdre toute crédibilité auprès de nos concitoyens en matière de lutte contre les crimes et les délits, ou, pire encore, au risque de renforcer la démagogie sécuritaire de l'extrême droite et d'une grande partie de la droite. Approche sémiologique, analyse des discours, réflexions sociologiques et épistémologiques, tels seront les outils de ce regard critique qui portera aussi bien sur les discours assumés comme politiques et militants que sur la littérature présentée comme scientifique. Sur le plan politique, une telle réflexion a vocation à trouver sa place dans un champ beaucoup plus large : celui de la reconstruction d'une gauche radicalement réformatrice, intégrant ses diverses sensibilités et fidèle à ses valeurs humanistes. L'atelier se réunit une fois par mois, à Paris. Il rassemble des personnalités de sensibilités et de professions très diverses : chercheurs et universitaires, étudiants, magistrats, avocats, fonctionnaires pénitentiaires, fonctionnaires d'autres ministères, architectes, travailleurs sociaux, militants associatifs, citoyens intéressés...

**24/3/08, Paris,** Appel (ironique !) de DES Maintenant pour trouver un candidat au poste de contrôleur général des lieux de privation de liberté. L'appel a été diffusé par l'Agence France Presse (AFP) le 24 mars, repris, le 25 mars, dans *Libération*, *L'Humanité*, *Le Parisien*, le site du *Nouvel Obs*, de *Ban*

*Public, etc.*, par *Europe 1* et commenté par le *Canard Enchaîné* du 26 mars. Même *Le Figaro*, le 26 mars, fait état de la « vacance » du poste ! Interrogé par l'AFP à la suite de cet appel, M. Guillaume Didier, le porte parole de Mme la Garde des Sceaux, a assuré qu'il n'y avait « aucun retard » (sic) dans la nomination qui « est en cours » avec des « consultations interministérielles » et « des gens en train de se porter candidat », sans plus de précision.

**29/3/08, Paris, 2<sup>ème</sup>** séance de l'atelier populaire « Eloge de la prison, en démocratie », avec Christian Demonchy, spécialiste de l'architecture pénitentiaire. Discutant : Jean-Michel Dejenne, directeur d'établissement pénitentiaire, membre du syndicat CGC pénitentiaire.

**17/5/08, Paris, 3<sup>ème</sup>** séance de l'atelier populaire « Eloge de la prison, en démocratie ». Journée d'étude autour du procès « Fourniret-Olivier ». « Si détestables qu'ils soient, si tarés qu'ils soient » ? Sous la présidence d'Elisabeth Guigou, *députée, ancienne Garde des Sceaux*. Avec Dr Evry Archer, Julie Bonnier-Hamon, Pascale Bruston, Dr. Olivier Boitard, Philippe Combessie, Daniel Dériot, Tito Galli, Morgane Léonard, Pierre Meheust, Pierre Pélissier, Philippe Pottier, Robert Schnatter, Pierre V. Tournier, Philippe Zoummeroff.

**1/7/08, Paris,** Réunion de presse organisée avec la fondation Terra Nova, sur « Le projet de loi pénitentiaire à l'aune des règles du Conseil de l'Europe, à l'heure où la France prend la présidence de l'Union européenne. En présence de représentants de l'Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP), Association nationale des visiteurs de prison (ANVP), Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI), Syndicat national de l'ensemble des personnels pénitentiaires (SNEPAP-FSU) et le Collectif national « Trop c'est Trop, pour le respect du numerus clausus en prison ».

**20/9/08, Ateliers d'automne, 4<sup>ème</sup> saison.** DES Maintenant avait invité l'ensemble des députés membres du Groupe d'études sur la condition carcérale de l'Assemblée nationale à venir débattre, publiquement, de l'avant-projet de loi pénitentiaire de Mme Dati. La réunion était présidée par Serge Blisko, député de Paris (groupe socialiste), président du groupe d'études.

**9/12/08,** Journée d'études à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur « Enfermement et droits de l'homme, aujourd'hui, en France. Conditions d'exécution des décisions administratives et judiciaires de privation de liberté ». Centre hospitalier Sainte Anne, 7 rue Cabanis, 14<sup>ème</sup>. Avec Florence Aubenas, journaliste, Dominique Wiel, prêtre à Outreau, Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République, Jean-Luc Chassaniol, directeur du Centre hospitalier Sainte Anne, Pierre V. Tournier, animateur du Club « Des Maintenant en Europe », Samantha Enderlin, docteur en droit, Alain Cugno, philosophe, vice-président de la Fédération des associations réflexion, action, prisons et justice (FARAPEJ), Adeline Hazan, maire de Reims, ancienne secrétaire national du Parti socialiste aux droits de l'homme, Jean-René Lecerf, sénateur du Nord (groupe UMP), membre de la commission des lois, rapporteur du projet de loi pénitentiaire, Daniel Reisz, inspecteur d'académie honoraire, visiteur de prison et Christian Nils-Robert, professeur de droit à l'université de Genève, expert auprès du Comité européen de prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe.

- 2009 -

**30/4/09, Communiqué de presse.** Moratoire sur la mise en oeuvre des règles pénitentiaires européennes décidé par Mme Rachida Dati : 68 244, nouveau record du nombre de personnes sous écrou (1<sup>er</sup> avril 2009, France entière). Face à une telle situation, la Garde des Sceaux investie, comme on sait, dans sa campagne pour les élections européennes semble ne plus rien maîtriser. Face à la colère des surveillants et à la menace de trois de leurs syndicats de bloquer progressivement les établissements à partir de lundi, Mme Dati n'a rien trouvé de mieux que de décider d'un **moratoire** dans la mise en oeuvre des règles pénitentiaires européennes (1). Après le retard invraisemblable dans



la mise à l'agenda de l'Assemblée nationale, de la loi pénitentiaire déjà votée par le Sénat, on assiste maintenant à la remise en cause de l'un des objectifs majeurs de la réforme : mettre, au plus vite, la France en cohérence avec les règles européennes adoptées par le Conseil de l'Europe le 11 janvier 2006.

C'est irresponsable, c'est inacceptable. « DES Maintenant en Europe » invite personnes morales et personnes physiques à protester auprès de Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'auprès des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, afin que la Garde des Sceaux revienne sur cette décision absurde.

**5/5/99**, Conférence de presse sur le moratoire concernant les RPE avec l'Association française de criminologie (AFC) et le GENEPI.

**3/6/09**, Audience à Matignon, auprès de Maryvonne Caillibotte, conseiller technique « Justice » du Premier ministre, sur l'application des règles pénitentiaires européennes ; délégation constituée de Pierre V. Tournier, pour Des Maintenant, Alain Cugno pour la FARAPEJ, Arnaud Philippe pour le GENEPI et Samantha Enderlin pour l'AFC.

**12/6/09**, Lettre ouverte au futur Garde des sceaux, *Libération*, daté du 12 juin 2009, signé par Des Maintenant en Europe, l'ANVP, la FARAPEJ, le GENEPI et le SNEPAP-FSU.

**24/8/09**, Lettre ouverte aux membres du Parlement « *Mise à exécution des peines, surpopulation des prisons et loi pénitentiaire* », dénonçant la campagne menée par l'Association dite « Institut pour la Justice » (extrême droite).

**1/9/09**, Lancement de l'appel « La prison à la recherche d'un consensus », qui deviendra l'appel des 1000.

**3/10/09**, Paris, Cité Saint-Martin, 5<sup>ème</sup> atelier d'automne du club *DES Maintenant en Europe*. 1<sup>er</sup> temps : « *De quoi avons-nous si peur ?* » Avec Alain Cugno, philosophe qui vient de publier l'essai intitulé « *De l'angoisse à la liberté. Apologie de l'indifférence* », Editions Forum Salvator, mai 2009.  
\* 2<sup>ème</sup> temps : « Politique pénale, les priorités de la période », débat animé par Pierre V. Tournier.

**6/10/09**, Remise de l'appel « La prison à la recherche d'un consensus », dit appel des 1000, à M. Jean-René Lecerf, sénateur, rapporteur de la loi pénitentiaire, à la veille de la réunion de la Commission mixte paritaire. Conférence de presse *Au Petit Suisse*, 16 rue de Vaugirard Paris 6<sup>ème</sup> (en face du Sénat), avec le SNEPAP-FSU, la FARAPEJ, le GENEPI, l'ANVP et le Secours catholique. Proposition de création d'un comité de vigilance « Prison, République, Citoyenneté ».

- 2010 -

**16/01/2010, Paris, Cité Saint Martin (4<sup>ème</sup>)**. Assemblée générale de constitution de DES Maintenant en Europe, en association loi 1901 et 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil sous la présidence de Pierre V. Tournier.